

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTES-ALPES

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	14
- présents	11
- votants	12
- absents	3

Date de convocation :

14 octobre 2021

Date d'affichage :

14 octobre 2021

VOTE

- POUR	12
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

Envoyé en préfecture le 02/11/2021

Reçu en préfecture le 02/11/2021

Affiché le

ID : 005-210501458-20211021-73_2021-DE

Berger
Levrault

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de **ST JEAN ST NICOLAS**

Séance du 21 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 21 octobre à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Le Maire.

Présents : Josiane ARNOUX – Michel PRETI – Marc-André DABAT – Isabelle DE COLOMBEL – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT – Thierry BAUD – Caroline DANGEL - Eloïse RIBAIL – Jérémy VINCENT

Absent et représenté : Claude GUET a donné pouvoir à Rodolphe PAPET

Absents : Monique JANIK – Déborah BELIN

Josiane ARNOUX est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°73/2021 : AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR UN CAMION PIZZA

Le Maire explique qu'il a été destinataire d'une demande d'occupation du domaine public de la part de M. Jérôme PLAZI, gérant de la SAS U PIZZ BULL, pour l'installation d'un camion à pizza, un soir par semaine. Etant donné les dimensions de son véhicule, il demande à stationner sur l'esplanade de Pont du Fossé, en dehors des périodes hivernales.

Le conseil municipal délibère et décide :

- **D'autoriser** l'occupation du domaine public communal par M. Jérôme PLAZI, pour l'installation d'un camion à pizza,
- **De dire** que le camion stationnera sur l'esplanade, un soir par semaine, en dehors de la période hivernale et des jours de présence du camion de M. Camus,
- **De fixer** la redevance d'occupation du domaine public annuelle à 250 (deux cent cinquante) euros pour trois trimestres.
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme
LE MAIRE,
Rodolphe PAPET

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

U 2 NOV. 2021

